



Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Procurations
23	21	2

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Niort

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la commune de Châtillon sur Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Le SIGNAL, sous la présidence du Maire, Mme BEAU Marie-Noëlle. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises aux conseillers municipaux le 20/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 20/05/2026.

Présents : Mmes BEAU, BERNIER, BRILLANCEAU, CHOUETTE, BODIN, HUESCA, MAXIMIN, POUSSET, TAILLET, WARCK
Mrs BILLON, BOINOT, DAUBIGNE, FERRET, GUILLON, LACAILLE, MAHU, MERCERON, MORIT, PELLETIER, VALLEE

Excusées ayant donné procuration : Mme GUERIN à Mme CHOUETTE, Mme LEYSSENE à Mme BEAU

Secrétaire de séance : Mme CHOUETTE

D.4405 – Zone d'activités Le Parnasse : précisions concernant la délibération D.4119 concernant l'achat du parking

Par délibération D.4119 du 18 janvier 2023, le Conseil municipal de la commune de Châtillon sur Thouet a approuvé l'acquisition de la propriété immobilière cadastrée section AW 135 pour un montant total de 700 000 €, comprenant :

- Une grande surface commerciale de 1022 m² ;
- Cinq locaux commerciaux de 132 m², 37 m², 67m², 71 m² et 66 m², formant un ensemble de 373 m² ;
- Un parking.

Madame le Maire propose d'apporter une précision concernant cette délibération et de préciser que l'espace non bâti, comprenant un parking, est évalué à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- ✓ **VALIDER** la valeur financière de l'espace non bâti comprenant un parking, estimée à l'euros symbolique.

Fait et délibéré les jours ; mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/05/2026

Le Maire,

Mme BEAU Marie-Noëlle



La secrétaire de séance,
Mme CHOUETTE Laëtitia

